



Saint-Nazaire, le 31 janvier 2020

# RÉUNION MENSUELLE CSE

## COMPTE RENDU CGT JANVIER 2020

### Point sur le recrutement en CDI en 2019

---

- 411 CDI ont été réalisés au bilan de l'année 2019 (172 ATAM/129 Ouvriers/110 Cadres)
- Il y a eu 60 alternants et 140 stagiaires (du stage « découverte » au collège au « stage ingénieur »)
- 8 charpentier-fer en école chantiers depuis octobre et 6 soudeurs depuis janvier.

**La CGT s'est prononcé contre le seuil maximal à 1100 ouvriers fixé par la direction il y a quelques années. Il sera bientôt atteint (1059 ouvriers en décembre).**

**Alors que de nouvelles commandes tombent et que l'âge moyen augmente, il nous faut des embauches massives et cela veut dire renforcer la catégorie ouvrière de plusieurs centaines de personnes, pas plusieurs dizaines !**

### Point sur la situation actionnariale

---

De nouveau en attente de la commission européenne qui repousse à avril sa décision sur l'aspect concurrence « faussée ou non » du dossier. La commission du sénat vient au chantier lundi 3 février et rencontre les organisations syndicales pour recevoir notre avis.

**Concernant la CGT, nous n'en changeons pas : Ni l'Etat français aujourd'hui actionnaire, ni FINCANTIERI n'ont donné de garanties tangibles sur les conditions sociales sur le site.**

**Par ailleurs, nous nous sommes déjà prononcés contre la vente à FINCANTIERI en consultation du comité d'entreprise ces dernières années.**

## Restitution du sondage d'opinion

---

La direction nous a fait une restitution des quelques résultats du sondage réalisé en septembre dernier auprès des salariés. Ce sondage avait été réalisé aussi en 2016.

1°) Il faut d'abord indiquer que la participation est la suivante :

346 ouvriers (sur 1043) / 889 ATAM (sur 1255) / 557 cadres (sur 838)

2°) Le sondage n'a pas été réalisé avec la même population puisqu'entre temps de nombreuses embauches ont été réalisées.

3°) Comme la dernière fois, la question des salaires est réduite à une seule question mal formulée.

**La CGT attend la restitution aux salariés qui comprendront que la direction s'est payé un bon autosatisfecit avec au passage une petite pique sur les syndicats, loin d'être innocente ! A chacun de l'interpréter.**

## Investissements et rénovations

---

-400 000 € : rénovation palplanche/ Gabion

-500 000€ : rénovation façade Bâtiment E

-150 000 € : sanitaire C1

-150 000€ : confinement/réseau bassin C

-600 000€ : pont aux panneaux-plans, ligne 1

-200 000 € : éclairage extérieur 120T/ Px plans/ Bassin C / Quai de Penhoet

-24 millions 600 000€ : déblocage de fond pour le Très Haut Portique

-1 million€ : Pour le rachat de nouveau matériel de pose de ligne d'arbre, l'ancien ayant été mis au rebut.

## Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

---

La prime improprement appelée prime macron puisqu'elle découle directement de la lutte « gilets jaunes » sera sur la paye du mois de janvier, versée le 3 février.

La direction a réaffirmé qu'il s'agissait d'une décision unilatérale de l'employeur, sans lien avec les NAO.

Pour la toucher il faudra être présent à l'effectif au moment du versement, elle sera calculée au prorata du temps de présence.



## Questions CGT au CSE

### Revendications individuelles et collectives

---

**1. Des salariés n'ont pas vu leur compte pénibilité renseigné en 2017 et 2018, s'agit-il de cas particuliers ou bien ces années n'ont pas été renseignées en général ?**

Réponse de la direction: Nous avons été alertés sur ces cas pour l'année 2018. Les corrections sont en cours et seront finalisées à l'issue du premier trimestre 2020. Nous invitons les salariés à consulter de nouveau leur compte à ce moment-là. Nous n'avons pas été alertés sur des problèmes concernant l'année 2017.

**2. Nous demandons une information individuelle annuelle aux salariés concernant le cumul de point de leur compte pénibilité déclarée par l'entreprise.**

Réponse de la direction: Depuis 2017, les informations sont accessibles sur le site du Compte Personnel de Pénibilité (C2P). Elles sont mises à jour dans le premier trimestre de l'année pour l'année précédente.

**3. Qui renseigne le cumul de points du compte pénibilité des intérimaires dont l'entreprise utilisatrice est « Chantiers de l'Atlantique » ?**

Réponse de la direction: La déclaration est faite par les agences de travail temporaire, sur la base des informations transmises par Chantiers de l'Atlantique.

**La CGT reviendra vers la direction sur le sujet compte pénibilité pour préciser les choses. Il semble bien que l'année 2017 ne soit pas complètement renseignée pour tout le monde. De plus nous demandons qu'une information écrite de la part de la direction des chantiers soit donnée aux salariés, ce qui reste en suspens.**

**4. Nous demandons une solution permettant aux salariés ex-AERIUS de profiter d'une restauration collective comme le prévoit l'accord ARTP 1998 ou une compensation pécuniaire.**

Réponse de la direction : ces salariés pourront bénéficier de la restauration collective sur site et s'ils restent dans leur local hors du site auront une indemnité repas (5.14€)

**5. A quelle date l'évacuation des cabines stockées parking Loire se fera-t-elle ? Nous demandons qu'un nettoyage des vis soit effectué avant le retour des véhicules, que soit rétabli le sens normal de circulation de ce parking et la remise en état de celui-ci.**

Réponse de la direction: Une partie de la zone sera libérée fin février suivant l'avancement du H34, le reste sera libéré mi-mars. Le nettoyage de la zone est bien prévu.

**6. Au rond-point porte 4, au parking central, sur le terre-plein, sur le boulevard des apprentis, l'ensemble des places de parking sont prises. Des ASVP mettent des amendes aux alentours du site du fait que le lieu de travail ne permet plus de garer son véhicule convenablement. Quels sont vos projets pour remédier à cela ?**

Réponse de la direction: Les parkings de l'entreprise ne sont pas tous saturés (notamment le parking Loire) et les infrastructures actuelles ne permettent pas d'augmenter l'offre de stationnement. Nous encourageons le co-voiturage, l'utilisation des modes de déplacement doux ainsi que l'utilisation des transports en commun, lorsque cela est possible.

**7. Où en sont les discussions avec la Mairie et le port autonome concernant l'éclairage des passages piétons qui rejoignent le site Chantiers de l'Atlantique ? Quelles démarches avez-vous effectuées auprès de la mairie et du port autonome et à quelles dates ?**

Réponse de la direction: Nous n'avons pas eu de retour depuis le mois dernier. Nous vous invitons à en formuler également la demande auprès de la mairie.

**La CGT effectuera la demande... mais doute que la direction ne puisse rien faire sur le sujet. Concernant les problèmes de parking porte 4, la réponse de la direction est surtout de nature à reporter le problème sur les salariés individuellement. La création d'horaire atypique et le manque de transport en commun n'est pourtant pas de leur fait !**

**8. Le W34 sera équipé de lignes d'arbre. Les compétences et le matériel sont-ils toujours présents sur le site ? Quelles actions sont prévues si ce n'est pas le cas ?**

Réponse de la direction: Les compétences sont toujours présentes tant en étude qu'en production, elles ont été notamment entretenues par des opérations sur des lignes d'arbres pour le compte de la BU Services. S'agissant du matériel, un inventaire a été fait et il a été décidé d'un investissement dans un nouvel outillage de mise en place de ligne d'arbre plus performant et plus sûr, et adapté à la géométrie des lignes d'arbre des W34 et C35.

**PROCHAIN CSE, LE JEUDI 27 FEVRIER**

Saint-Nazaire, le 31 janvier 2020